

« Vite dit »

Robert Soulières

Lurelu, vol. 7, n° 1, 1984, p. 27.

Pour citer ce document, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/12791ac>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

La bibliothèque de Montréal en chiffres

La Bibliothèque de Montréal c'est:

1 653 283	livres
2 408	périodiques
155	journaux
172 600	publications officielles
93 900	microdocuments
50 600	enregistrements sonores
3 500	vidéocassettes
6 000	films 16 mm
22 000	diapositives
2 176	jeux éducatifs

Ces 2 006 622 documents sont répartis dans les 22 succursales et un bibliobus. De plus, la Bibliothèque propose à ses abonnés plus de 5 000 activités telles que des heures du conte, des ateliers d'écriture, des conférences, des rencontres auteurs-lecteurs, etc.

En 1982, la Bibliothèque de Montréal a accueilli 82 678 nouveaux abonnés, dont 31 774 enfants, et elle a prêté au cours de la même année 2 396 623 documents, dont 981 789 livres aux enfants.

Les règlements du prix SOLARIS 1984

Le prix SOLARIS est ouvert à tous les créateurs francophones oeuvrant dans les domaines de la science-fiction, du fantastique ou de la «fantasy». Il comporte deux volets: la création littéraire et la bande dessinée.

La création littéraire:

Les textes doivent avoir de 20 à 30 pages dactylographiées à double interligne, recto seulement: 2000 caractères par page, 25 lignes de 80 caractères.

Les textes doivent être envoyés en deux exemplaires (des photocopies et non des originaux car ils ne seront pas retournés). Ils ne doivent pas être signés mais être identifiés sur une feuille à part avec le nom et l'adresse complète de l'auteur.

On n'accepte qu'un seul texte par auteur; les gagnants des prix antérieurs (prix Dagon et Solaris) ne sont pas admissibles.

Les textes doivent être envoyés à SOLARIS, a/s d'Elisabeth Vonarburg, 266, rue Belleau, Chicoutimi (Québec) G7H 2Y8.

La bande dessinée:

Les BD doivent avoir de 4 à 8 planches, en noir et blanc, proportionnelles (habituellement une fois et demie) au

vite dit

par Robert Soulières

format de la revue (21 x 29 cm) et prêtes pour l'impression (photostats ou photocopies d'excellente qualité; les originaux ne seront rendus que s'ils sont accompagnés des frais de retour).

Les BD ne doivent pas être signées mais être identifiées sur une feuille à part, avec le nom et l'adresse complète du ou des auteurs. On n'accepte qu'une BD par auteur ou par équipe; les gagnants des prix antérieurs ne sont pas admissibles (*premier prix*).

Les bandes dessinées doivent être envoyées au directeur BD, Luc Pomerleau, 44, rue Bédard, app. 502, Hull (Québec) J8Y 5Z7.

La date limite pour tous les envois est le 30 août 1984, le cachet de la poste faisant foi.

Les jurys, formés de spécialistes, seront réunis par la rédaction de SOLARIS; ils auront le droit de ne pas accorder de prix si la participation est trop faible ou si aucune oeuvre ne leur paraît digne de mérite. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Un prix en livres pour la création littéraire et un prix en albums pour la bande dessinée, chacun d'une valeur de 100 \$, seront offerts aux gagnants. Les résultats du concours seront annoncés et publiés dans le numéro 58 de SOLARIS, spécial Dixième anniversaire, à paraître en octobre 1984. SOLARIS se réserve les droits de première publication des oeuvres primées, tous les autres droits revenant aux participants.

Les droits d'auteur

C'est une oeuvre faite en collaboration par Magali Couture et Roland Charbonneau, du cégep du Vieux-Montréal, qui a été primée lors du concours d'affiches sur le droit d'auteur. Les coauteurs ont reçu 1000 \$, alors que les lauréates Viviane Turgeon et Sonia Rivard, toutes deux élèves au cégep de Rivière-du-Loup, se voyaient remettre chacune 250 \$.

Fruit d'une étroite collaboration entre l'Association pour l'avancement des sciences et de la technologie en

documentation (ASTED), la Société des graphistes du Québec, le ministère de l'Éducation et le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle du ministère des Affaires culturelles, le concours d'affiches était lancé le 24 janvier 1983.

Conçue comme un moyen de sensibiliser tous les usagers et responsables des moyens de reproduction, l'affiche transmet deux messages. Le premier est que toute création d'auteur est protégée par un droit (copyright), et le second, que la photocopie, la reproduction ou le repiquage sans autorisation peuvent constituer un acte illégal.

Pout tout renseignement:

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél.: (418) 643-4279

Jean-François Somcynsky nous fait part du résultat d'une étude de salaires effectuée aux États-Unis par David Harrop. Les écrivains y sont à l'avant-dernier rang (les derniers étant les curés de Los Angeles) avec un salaire horaire de 2,29 \$ U.S. L'étude portait sur une centaine de métiers. Intéressant, non? (Tiré du bulletin d'information de l'Union des écrivains du Québec)



On a beau y voir

Produire une revue suppose mille et un détails à surveiller et malgré une vigilance de tous les instants, il arrive entre autres que des articles ne soient pas signés. Ainsi, l'article du dernier numéro qui s'intitulait «J'ai jασé avec un astronaute» était l'oeuvre de Daniel Sernine, auteur prolifique et bien connu de romans de science-fiction pour la jeunesse. Avec nos excuses...